

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ALLAINVILLE-AUX-BOIS  
DEPARTEMENT DES YVELINES  
ARRONDISSEMENT DE RAMBOUILLET  
CANTON DE RAMBOUILLET

Séance du 13 mars 2019

Le conseil municipal de la commune d'Allainville-aux-bois s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation de Mme LIBAUDE Régine, Maire.

Etaient présents :

Mesdames : R.LIBAUDE, B.CHARRON, J.VALENTE, A.FOUCAULT, C.BOURNET,  
C.AUMONT, L.VENANCIO

Et

Messieurs : A.VILLANUEVA, F.SCHMITT, G.QUINTON

Secrétaire de séance : Monsieur A.VILLANUEVA

Lecture du compte-rendu du procès-verbal de la séance 5 décembre 2018 qui, une fois lecture faite, est approuvé à l'unanimité.

**Ordre du jour**

**Délibérations**

**Travaux pont d'Obville**

Compte tenu de la dégradation du pont d'Obville, nous avons fait intervenir la Société Ingénieur'Y pour avis ainsi qu'un ingénieur en Génie Civil.

D'après eux, les accès au pont étant devenus dangereux, il y a lieu d'interdire la circulation par un arrêté de péril afin de décharger la commune de toute responsabilité, puis de demander des subventions (fonds d'urgence pour les investigations – conseil départemental - conseil régional – député - sénateur).

La société Rincant BTP a adressé une proposition technique et financière pour effectuer des études géotechniques quant aux désordres du pont.

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de ne pas procéder pour le moment à la fermeture du pont, jugeant suffisantes les dispositions déjà prises, soit vitesse limitée à 30km/h et interdiction de circuler aux plus de 3,5T.

Vote « POUR » à l'unanimité

**Aide financière hôpital de Rambouillet**

Une demande d'aide financière a été émise par le collectif de défense et de développement de l'hôpital public de Rambouillet.

Le conseil à l'unanimité déclare rester mobilisé pour le maintien de cet établissement mais décide de n'accorder aucune aide.

Vote « CONTRE » à l'unanimité

### **Dossiers amendes de police**

Il s'agit de dossiers destinés à solliciter une subvention au titre des transports en commun et de la sécurité routière aux abords des établissements scolaires.

Aucun projet n'étant à l'ordre du jour de la commune, aucune demande ne sera faite.

Vote « POUR » à l'unanimité

### **Demande d'affiliation de la ville d'Etampes au CIG**

La ville d'Etampes demande son affiliation au CIG. Le conseil municipal donne son accord.

Vote « POUR » à l'unanimité

### **Personnel SIVOS**

Suite à la démission de l'agent employé pour le bus Véolia et la cantine de Boinville le Gaillard, le SIVOS a pourvu à son remplacement à compter du 1<sup>er</sup> février 2019 pour une durée de 13h50 annualisées. Par ailleurs, l'agent assurant le service cantine remplacera la responsable de la cantine de Boinville le Gaillard à compter du 1<sup>er</sup> mars 2019 et en conséquence il y a lieu :

- de supprimer un poste d'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe à raison de 6h25 hebdomadaires annualisées qui avait été créé pour le SIVOS,
- de créer un poste d'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe à raison de 3 heures hebdomadaires pour la mairie d'Allainville aux Bois.

L'agent a donné son accord sur cette modification dès avant ce jour par lettre en date du 18 février dernier.

Vote « POUR » à l'unanimité

### **Transfert de compétence du centre de loisirs de Boinville au SIVOS**

Ainsi qu'il avait été convenu lors de la constitution du SIVOS, ce dernier a décidé de prendre la compétence du centre de loisirs géré jusqu'à présent par la Commune de Boinville le Gaillard et ce, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019. En conséquence, les communes du SIVOS et les communes qui font appel au centre de loisirs de Boinville le Gaillard vont participer au déficit du centre à raison, pour l'année 2019, de 600€ par enfant.

La participation pour Allainville aux Bois s'élèvera à 4.200 € pour 2019.

Le conseil municipal à l'unanimité se déclare d'accord pour le versement de la somme ci-dessus. Cependant il se réserve le droit de renégocier auprès du SIVOS, en cas d'augmentation excessive de ce tarif.

Vote « POUR » à l'unanimité

### **Participation financière au SIVOS**

La participation de la commune d'Allainville aux Bois au SIVOS pour l'exercice 2019 s'élève à la somme de 69.178,09 euros.

Vote « POUR » à l'unanimité

### **Nouvelle numérotation suite à une vente et achat de panneaux de signalisation**

Une division de terrain ayant été effectuée au 41 rue Michel Chartier, il y a lieu de numéroter la nouvelle parcelle qui portera donc le numéro 41 bis.

Pour satisfaire la demande des riverains et des services postaux, il y a lieu d'acheter et d'installer le panneau « impasse de la Ruelle d'Authon » qui sera implanté au début de la ruelle.

La commune se charge des achats.

Vote « POUR » à l'unanimité

### **Modification du règlement de la salle polyvalente**

La salle polyvalente étant de plus en plus souvent prêtée aux associations de la commune à titre gratuit, il devient nécessaire d'inclure dans le règlement intérieur que, pour une même date demandée, priorité sera donnée à une location à titre onéreux (associations ou organismes extérieurs, particuliers). L'article 6 du règlement intérieur sera donc modifié en conséquence.

Vote « POUR » à l'unanimité

### **Approbation des PLU de Paray, Orsonville et Boinville le Gaillard**

Il y a lieu d'approuver les PLU des communes de Boinville le Gaillard, Orsonville et Paray-Douaville, qui nous sont communiqués et qui sont à disposition aux heures de permanence de la mairie pour consultation.

PLU Orsonville et Boinville le Gaillard : Vote « POUR » A l'unanimité

PLU Paray-Douaville : Vote « POUR » 9, « abstention » 1

### **Indemnités des élus**

Les montants bruts mensuels des indemnités de fonction des élus locaux sont revalorisés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 en application du nouvel indice brut terminal 1027 (anciennement 1015) de la fonction publique.

Vote « POUR » à l'unanimité

### **Achat remorque**

Le véhicule PEUGEOT qui servait à transporter le matériel technique a été cédé car vétuste. Son remplacement par une remorque est donc envisagé, et plusieurs devis ont été soumis au conseil municipal.

Le choix s'est porté sur l'achat d'une remorque de marque MIL pour un montant de 4940.36 € TTC.

Vote « POUR » à l'unanimité

### **Renouvellement du matériel technique**

Madame le Maire rappelle au conseil que le tracteur est tombé en panne. Elle présente le devis des réparations à effectuer et, comparativement, les devis pour l'achat éventuel d'un nouveau tracteur suffisamment puissant pour effectuer les opérations de déneigement.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide d'acquérir un nouveau matériel.

Vote « POUR » 8, « abstention » 1, « contre » 1

Cependant, compte tenu des éléments fournis par certains conseillers il est décidé de revoir ce dossier prochainement.

Le taille-haies est également hors d'usage, le conseil décide d'en acquérir un nouveau pour un montant de 885€ TTC.

Vote « POUR » à l'unanimité

Les arbres de la commune doivent être élagués mais, compte-tenu des nouvelles normes de sécurité, notre agent ne pourra plus effectuer ce travail.

Madame le Maire a soumis au conseil municipal trois devis, le choix s'est porté sur celui de la société « Sites espaces verts » pour un montant de 4632€ TTC.

Vote « POUR » 9, « abstention » 1

### **Achat auto-laveuse pour l'école, la salle polyvalente et le local technique**

Afin de faciliter le travail des agents, il semblait opportun d'acheter une auto-laveuse utilisable pour l'école, la salle polyvalente et le local technique. Madame le Maire a présenté un devis, refusé par le conseil municipal qui opte plutôt pour une location ponctuelle.

Vote « CONTRE » à l'unanimité

### **Questions diverses**

#### **Nouvelle compétence de la CART**

La loi n°2018-702 du 3 août 2018, relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes, impose la prise de cette compétence par la CART à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

#### **Enquête Sénat**

Le Sénat a lancé une consultation auprès des élus locaux sur la sécurité des ponts. Nous avons immédiatement répondu à ce questionnaire mais, à ce jour, la commune n'en a pas reçu les conclusions.

#### **Recherche foncier**

Plusieurs sociétés sont à la recherche de terrains à Allainville pour développer leurs projets (Novo viande, Groupe protec). N'ayant aucun terrain communal à proposer, Madame le Maire demande aux conseillers agriculteurs de diffuser l'information auprès de leurs collègues.

#### **Compte rendu Sivos et école d'Allainville aux bois**

Madame le Maire fait le compte rendu sur le fonctionnement du SIVOS, et en particulier, des travaux effectués pour son compte par l'agent de la commune.

Mme Foucault donne lecture de la dernière séance du conseil d'école.

Rappel : la fête de l'école d'Allainville aux bois aura lieu le 25 mai à partir de 10h30.

#### **Compte rendu du SICTOM**

Lecture de la note de synthèse du comité syndical du 18 février 2019.

### **Contrat triennal**

Madame le Maire informe que la dernière tranche de travaux s'est effectuée rapidement et sans problèmes majeurs. ENEDIS doit intervenir le 14 mars pour le basculage des réseaux électriques. Les travaux de réfection en enrobés rouges et la reprise des trottoirs seront réalisés en une seule intervention après dépose de l'ensemble des poteaux par la société INNEO.

### **Chauffage de l'église**

La chaudière de l'église étant hors d'usage, une solution à son remplacement est à rechercher rapidement.

### **Décharge syndicale**

L'agent de la commune ne bénéficie plus de décharge syndicale.

### **DICT Eolien**

Madame le Maire informe le conseil municipal que la société EDF Energies Nouvelles a prévenu la commune qu'aucun recours n'a été présenté auprès de la cour d'Appel. Le programme éolien pourra donc démarrer en Juillet/Aout 2019.

### **Nuit de la chouette**

Une « Nuit de la Chouette » va être organisée sur la commune par l'association LPO de Saint Hilarion. Les détails vous seront communiqués ultérieurement.

### **Compte rendu AMIF**

Le compte rendu est disponible aux heures de permanence de la mairie.

### **Cartes Imagin'R**

Le conseil a donné son accord pour maintenir à 100€ par enfant la participation communale. Une délibération prochaine doit en officialiser le principe.

### **Elections européennes**

Les élections européennes auront lieu le 26 mai 2019.

Les questions étant épuisées, la séance est levée 23h20

